

ARRETE du 20 mars 2023

portant composition nominative de l'instance collégiale compétente pour la sélection des candidats aux emplois supérieurs de directeur d'hôpital**LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION**

- Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu** le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 2 et 15 ;
- Vu** le décret n° 2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 7 avril 2021 pris en application de l'article 9 du décret n° 2020-959 du 31 juillet 2020 et fixant la composition de l'instance collégiale compétente pour la sélection des candidats aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 6 juillet 2021 modifié portant composition nominative de l'instance collégiale compétente pour la sélection des candidats aux emplois supérieurs de directeur d'hôpital ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du 6 juillet 2021 modifié susvisé est abrogé.

Article 2 : En application du I de l'article 1 de l'arrêté susvisé du 7 avril 2021, sont nommés membres avec voix délibérative de l'instance collégiale compétente pour la sélection des candidats aux emplois supérieurs de directeur d'hôpital :

1° En qualité de directrice générale du Centre national de gestion :

- Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, directrice générale, titulaire ;
- Madame Christel PIERRAT, directrice générale adjointe, suppléante ;

2° En qualité de membre choisi en raison de ses compétences dans le domaine des ressources humaines :

- Madame Chantal CARROGER, membre titulaire.
- Monsieur Jean-Marie BARBOT, membre suppléant ;

3° En qualité de membre ayant occupé des fonctions d'un niveau de responsabilité au moins équivalent à celui de l'emploi à pourvoir :

- Monsieur Bernard ROEHRICH, membre titulaire ;
- Madame Chantal LACHENAYE-LLANAS, membre suppléant.

4° En qualité de membres appartenant à l'administration du Centre national de gestion :

- Monsieur Alban NIZOU, chef du département de gestion des directeurs, membre titulaire ;
- Monsieur Arnaud VIDAL, adjoint au chef du département de gestion des directeurs, membre titulaire ;
- Monsieur Philippe TOUZY, chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel, membre suppléant ;
- Madame Florence GUIRAUD, adjointe au chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel, membre suppléant.

Article 3 : En application du II de l'article 1 de l'arrêté susvisé du 7 avril 2021, sont nommés membres avec voix consultative de l'instance collégiale :

1° En qualité de membres désignés par les organisations syndicales représentées au Comité consultatif national :

a) Désignés par le syndicat SYNCASS-CFDT :

- Madame Anne MEUNIER, directrice d'hôpital, membre titulaire ;
- Monsieur Maxime MORIN, directeur d'hôpital, membre suppléant ;

b) Désignés par le syndicat SMPS-UNSA :

- Madame Catherine LATGER, directrice d'hôpital, membre titulaire ;
- Madame Corinne SENESCHAL, directrice d'hôpital, membre suppléant ;

c) Désignés par le syndicat CH-FO :

- Monsieur Didier HOELTGEN, directeur d'hôpital, membre titulaire ;
- Monsieur Richard DALMASSO, directeur d'hôpital, membre suppléant.

2° En qualité de représentants des établissements publics de santé désignés par la fédération hospitalière de France :

- Monsieur Denis VALZER, directeur d'hôpital, membre titulaire,
- Monsieur Quentin HENAFF, directeur d'hôpital, membre suppléant.

Article 4 Le présent arrêté sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à PARIS, le 20 mars 2023

La Directrice générale
du Centre national de gestion


Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD